



Retraite après pension compensatoire

Par **cocodi**, le **01/09/2016** à **16:39**

Bonjour

J'aurai voulu savoir si après les 8 années de pension compensatoire, mon ex conjoint devrait me verser une indemnité au moment de ma retraite car j'ai élevé mes trois enfants, j'ai privilégié sa carrière au détriment de la mienne, et aujourd'hui j'ai 50 ans en pleine procédure de divorce, et à ma connaissance une retraite très modeste (300€)

Que puis je faire ?

Merci

Par **youris**, le **01/09/2016** à **16:45**

bonjour,

si votre prestation compensatoire est versée sous forme de rente (et non sous forme d'un capital) vous pouvez demander une révision de la prestation compensatoire.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://cabinet-avocat-daude.fr/les-conditions-de-revision-dune-prestation-compensatoire/>
salutations